

CARNET FAMILIAL

DECES

Le Syndicat des Bouchers de Mons a le triste devoir de vous faire part du décès du papa de son vice-président, Pierre Molle de Leval Trahegnies.

Nous avons le triste devoir de vous annoncer le décès de Madame Walter Dujardin, née Huguette Lezy. Walter est membre du syndicat des Bouchers de Courtrai.

Nous avons le triste devoir de vous annoncer le décès de Madame Tijtgat, mamam de Daniël Tijtgat, collaborateur de notre service technique et Adviseur Technique de l'Ecole de Boucherie Ter Groene Poorte.

Le Syndicat des Bouchers de Genk nous fait part du décès de Monsieur Leo Geusens, époux de Madame Hilda Peeters. Monsieur Leo Geusens était pendant des années membre du Comité du Syndicat des Bouchers de Genk.

Nous avons le triste devoir de vous annoncer le décès de Madame Séverine Santelé, épouse de Monsieur Beeuwsaert Pascal, membre du Corporation des Bouchers de Menen. Le 14 septembre Lisa, fille de Séverine et Pascal, est décédée.

Le Syndicat des Bouchers de Menen nous fait part du décès de Madame Henriette Louf, belle-mère de Monsieur et Madame Dominique Bonte, membre de ladite Corporation.

La Corporation des Bouchers-Charcutiers Traiteurs de Tournai & Environs nous fait part du décès de Monsieur Raymond DETOURNAY, membre du Comité de Direction depuis 1974 et Vice-Président de notre Corporation depuis 2002.

La rédaction de "La Boucherie Belge" présente ses sincères condoléances aux familles éprouvées ainsi qu'aux syndicats respectifs.

Chaque année je remplis la déclaration pour l'AFSCA et je paie la contribution redevable. Toutefois, je n'ai toujours pas reçu l'AUTORISATION. Quelle est la raison ?

Avant la délivrance de l'autorisation l'AFSCA vérifie si les données reprises sous votre numéro d'unité d'entreprise dans la BCE (Banque Carrefour des Entreprises) correspondent avec les données que vous mentionnez annuellement sur le formulaire de déclaration. Si cela n'est pas le cas l'Autorisation N'EST PAS attribué

Si vous n'avez pas reçu votre autorisation vous devez en premier lieu vérifier si vos données reprises dans la BCE sont correctes.

Sur le site internet du SPF Economie vous avez accès aux données publiques de la BCE en introduisant soit votre numéro d'entreprise (= numéro TVA précédé par 0 ou 1) ou votre nom (com-

mercial) et le code postal(*)

Si les données ne correspondent pas vous devez vous adresser à un guichet d'entreprise. La liste des guichets d'entreprises peut également être consultée sur le site internet du SPE Economie (*)

En principe une redevance de 75 € doit être payée pour une adaptation des données reprises dans la BCE

IMPORTANT

Cette redevance n'est pas redevable si vous pouvez prouver que les données incorrectes ne sont pas occasionnées par vous-même (ex. 1) ou que la modification est nécessaire suite à une décision administrative (ex. 2)

Ex 1. Lors de la transmission des données de l'ancien Registre du Commerce vers la banque

Nouvelles fourchettes de prix pour une nouvelle période de vente

N'oubliez pas: de calculer des nouveaux prix de vente pour cette période de vente au moyen des prix d'achat de la période de référence de 4 semaines mentionnée ci-dessous.

A partir du lundi 4 octobre 2010

1. Achat de base

PERIODE DE REFERENCE
30-08-10 au 5-09-10
6-09-10 au 12-09-10
13-09-10 au 19-09-10
20-09-10 au 26-09-10

2. Fourchettes à utiliser

BCEUF			
Cat	Demi-bête	Quart arrière	Quart avant
1	€ 5,82 et +	€ 7,71 et +	€ 3,50 et +
2	€ 5,30 à moins de € 5,82	€ 6,57 à moins de € 7,71	€ 3,03 à moins de € 3,50
3	€ 3,93 à moins de € 5,30	€ 5,79 à moins de € 6,57	€ 2,53 à moins de € 3,03
4	€ 3,21 à moins de € 3,93	€ 5,31 à moins de € 5,79	€ 2,29 à moins de € 2,53
5	moins de € 3,21	moins de € 5,31	moins de € 2,29

PORC	
Cat	Demi-bête
1	€ 2,21 et +
2	€ 2,09 à moins de € 2,21
3	moins de € 2,09

CALENDRIER

17/10/2010	Chapitre Grand Ordre
31/10/2010	Chapitre Gilde Bruxelles
14/11/2010	Gilde Messe Koekelberg
23/01/2011	Dîner Corporation Bruxelles

Question- réponse

des données de la BCE une erreur s'est produite et vous pouvez la prouver par le biais de votre inscription effectué à l'époque auprès du Registre du Commerce.

Ex. 2 Le nom de votre rue ou le numéro de l'immeuble que vous occupez a été modifiée. Le cas échéant il y a lieu de soumettre une attestation de la commune.

Si vous êtes quand-même obligé de payer la redevance profitez de l'occasion pour contrôler toutes ces données et activités et de les adapter. Le tarif est le même pour toutes les modifications effectuées durant la même intervention.

(*) Par le biais du rubrique "liens utiles" sur notre site internet www.bb-bb.be vous avez directement accès à cette base de données.